



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le SET CLUB est un Club privé dont l'accès est réservé exclusivement à ses membres inscrits et à jour de leur cotisation Piscine et ou Tennis. En sollicitant leur admission, les membres s'engagent à respecter l'ensemble des règles.

Ce règlement a pour but d'édicter des dispositions s'appliquant à tous, dans l'intérêt de tous, et destiné à éviter des abus. Un minimum d'esprit, de bon sens et de courtoisie devrait éviter tout litige à son application.

COTISATIONS

La cotisation Tennis est valable à partir du 1^{er} septembre de chaque année, elle comprend la licence et l'accès aux courts. Elles sont mises en recouvrement dès le 1^{er} septembre et payable immédiatement.

Les cotisations se règlent en une seule fois ou peuvent être échelonnées selon un accord préalable. (Cf. tarifs Piscine/Tennis).

Les cotisations Piscine sont valables du 1^{er} mai (date d'ouverture) au 15 octobre (date de fermeture). Sous réserve des conditions climatiques.

INVITATIONS

L'usage des terrains de tennis et de la piscine est exclusivement réservé aux membres du Club. Lors de la souscription d'un abonnement, ce dernier a droit à 2 invitations gratuites utilisable 1 fois.

Terrains de tennis

La possibilité d'inviter des joueurs non adhérents au club est proposée afin de satisfaire certaines demandes et faire connaître le club.

Elles sont tolérées sous réserve de l'acquittement de 10 euros pour une heure par le membre invitant présent et de l'accord d'un membre du secrétariat. Les invitations sont limitées à 5 par membre et par an.

Une même personne ne peut être invitée plus de 5 fois dans l'année, toute invitation confondue.

Piscine

La piscine est exclusivement réservée aux membres du Club. Il est également possible d'inviter des personnes extérieures au club selon les mêmes modalités (10 € pour 1 adulte et 5 € pour 1 enfant, gratuit pour les moins de 18 mois)

Restaurant

Accès aux membres et non membres



TERRAINS DE TENNIS

Réservations et fonctionnement

Les réservations s'effectuent 48h à l'avance avec un maximum de 3 créneaux par jour. Les membres peuvent s'inscrire eux-mêmes sur le site DECIPLUS.

Les joueurs de simple sont tenus de réserver un court pour 1 heure seulement ; les joueurs de double peuvent réserver 2H d'affilée. Les noms des 2 ou des 4 joueurs doivent être notés.

En cas de mauvais temps, seul le responsable de l'entretien est habilité à décider de l'ouverture ou de la fermeture des terrains. Il est strictement interdit de jouer sur un court lorsque le filet est baissé ou lorsqu'il est en travaux.

En cas d'empêchement, il est obligatoire de décommander le court pour laisser la place à d'autres joueurs.

Un terrain non occupé par ceux qui ont réservé 15mn après le début de l'heure prévue peut être utilisé jusqu'à la fin de cette heure par des membres présents qui n'avaient pas de réservation. Les enfants de moins de 8 ans ne sont pas autorisés à jouer entre eux sur les courts de tennis. Ils sont invités à jouer accompagnés de leurs parents. Les réservations ponctuelles peuvent être affectées pour des rencontres par équipes (adultes, jeunes, vétérans) et de tournoi annuel ainsi que les animations du Club. Elles seront communiquées par mail et affichées.

Il est interdit de jouer torse nu sur les courts, les chaussures de tennis sont obligatoires et doivent être adaptées à la nature du sol.

Entretien

Après chaque partie, les joueurs se doivent de remettre le terrain en état : tapis passé, lignes balayées et terrain arrosé.

ESPACE PISCINE

La piscine du SET CLUB est un espace privé non soumis à la réglementation des piscines publiques.

Horaires d'ouverture : 9h-19h // 9h-20h (horaires variables selon le mois)

Horaires de surveillance : La direction décline toute responsabilité, les bassins ne sont pas surveillés.

Les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents dans l'enceinte de la piscine. Les enfants de moins de 12 ans, non accompagnés, ne peuvent avoir accès à la piscine.

La douche est obligatoire avant tout bain dans la piscine.

Le port de tongs ou chaussures pour accéder aux toilettes est obligatoire afin d'éviter d'éventuelles contaminations.



Nous demandons aux parents qui se rendent avec leurs enfants à la piscine de veiller au respect et à la quiétude des autres baigneurs. Les jouets (bouée, matelas, etc...) sont strictement interdits. Le grand bassin est réservé aux nageurs (2 bassins ludiques sont à leur disposition).

Les chaises longues peuvent être réservées ou les matelas sont à prendre auprès de l'équipe. Il est interdit de se déshabiller dans l'enceinte de la piscine. Des vestiaires sont prévus à cet effet. Il est recommandé de ne pas y laisser des objets de valeur.

Les chaises longues ou matelas ne peuvent être réservés. En cas d'affluence, les membres sont invités à faire preuve de courtoisie et de laisser les matelas prioritairement aux adultes.

Afin de préserver la propreté de l'espace piscine, des poubelles ont été installées autour de l'enceinte ainsi que des cendriers pour jeter les cendres et les mégots de cigarettes.

Jeunes enfants

Les enfants ne doivent pas être laissés sans surveillance et sont sous l'entière responsabilité de leurs parents dans l'enceinte du Club. Les parents veilleront particulièrement à ce que leurs enfants respectent la tranquillité des autres membres, notamment pendant les repas.

Les jeux d'enfants sont interdits sous la tonnelle, sur les courts de tennis, sur le terrain de boules, dans les vestiaires.

Les parents sont responsables des dégradations commises par leurs enfants.

IL est interdit de faire des sauts type salto, bombes dans les piscines.

Tenue et comportement

Une tenue et un comportement correct sont de rigueur au SET CLUB, notamment sur les terrains, sur les terrasses, dans le restaurant et à la piscine (burkini interdit, monokini interdit)

La **piscine** est par définition un endroit dans lequel doit TOUJOURS régner bien-être, effort et plaisir ! En aucun cas nous n'aimerions que "**séance de natation**" rime avec "perpétuelles altercations"...

Pour ce faire, il est important de mettre un point d'honneur sur les bonnes pratiques, le savoir-être et savoir-vivre nécessaires à la **cohabitation en bassin**, pour une harmonie et entente parfaite entre nageurs.

Pour rappel : Nous rappelons que la ligne de nage n'est pas exclusive mais doit être partagée et respecter certaines règles :

1/ le **sens de la nage** en **piscine** est le même que sur les routes, sur le côté droit (anti-horaire).

Cependant, même si la grande majorité le sait, certains **nageurs**, qu'ils en soient conscients ou pas, ont tendance à se déporter sur le milieu de la **ligne** pour prendre leurs aises. Cela est très contraignant pour les autres **nageurs** qui doivent, pour les uns diminuer leur amplitude latérale pour le laisser passer, pour les autres se résigner à le doubler de peur d'entrer en collision avec un autre **nageur**.



Il est également très important de noter qu'à l'approche du mur, le **virage** doit s'effectuer sur le côté gauche du couloir. Si ce côté est occupé par des **nageurs** à l'arrêt, le **virage** doit se faire au centre mais jamais, au grand jamais à droite !

2/Lorsque la **piscine** est bondée aux heures de pointe, il sera préférable d'organiser votre **entraînement** en conséquence.

Pour que votre **entraînement** soit réussi même dans une **ligne d'eau** pleine, évitez le **papillon** qui demande une grande envergure et avec lequel vous risqueriez de percuter d'autres **nageurs**. Le **dos crawlé** est à pratiquer si et seulement si vous maîtrisez bien sa trajectoire à l'aveugle, pour ne pas terminer dans une **ligne** voisine. Cela vous permettra d'éviter maintes collisions !

Pour ce qui est du matériel d'entraînement, les **piscines** bondées ne sont parfois pas favorables à l'utilisation des **plaquettes** ou **palmes**. En effet, lorsque la densité humaine est forte, le contact entre **nageurs** est quasi-inévitable. Les **palmes** et **plaquettes** peuvent facilement griffer ou faire mal lors de chocs. À modérer donc...

3/Il peut arriver qu'un **nageur** soit un peu plus lent que vous, qu'un autre ne soit pas complètement rabattu sur la droite et qu'un troisième vous percute ou même qu'il est **plongé** sur vous (oui, ça peut arriver...).

Dans ces cas-là, et à défaut de posséder un constat à l'amiable dans votre **maillot de bain**, calme, conciliation et excuses (si vous êtes fautif) doivent être de mise.

Pour éviter ce genre d'entrechoquements, il est important de ne jamais s'arrêter au milieu d'une **longueur**, ni sur le côté droit une fois arrivé en bout de ligne. Si vous devez traverser une **ligne d'eau** dans sa largeur, regardez à droite et à gauche avant de vous élancer. Aussi, à l'arrêt, attendez bien que tous les **nageurs** aient terminé leur **virage** et **poussée au mur** avant de repartir.

Enfin, lorsqu'un **nageur** vous double, n'accélérez pas ! Il ne s'agit pas là d'une **compétition** ou d'une demande en duel ! Laissez-le passer et continuez de **nager** à votre rythme.

Chaque membre doit respecter le bien-être des autres à l'intérieur du SET CLUB et éviter tout ce qui pourrait contribuer à l'altérer.

Il doit veiller à laisser le Club propre en utilisant les poubelles mises à sa disposition (y compris sur les courts) et sur les parkings.



DIVERS

Le SET CLUB décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte se produisant dans son enceinte.

Le non- respect des règles et selon la gravité de l'infraction, la direction pourra définir d'une sanction : pouvant être l'exclusion temporaire ou l'exclusion définitive de la piscine ou tennis et passer par le recours aux forces de l'ordre si besoin sans remboursement de l'abonnement.

Toute agressivité verbale ou physique ne sera tolérée.

Il est interdit de fumer à l'intérieur du restaurant, sur les pelouses, de la Piscine et sur les courts de Tennis. La présence d'animaux est interdite sur les courts et sur la pelouse et doivent être tenus en laisse. L'affichage de la publicité et des notes d'informations à l'intérieur comme à l'extérieur du SET CLUB est sous contrôle exclusif du secrétariat.

L'Équipe du SET CLUB